

75_PL-004-250401072-20230131-DEL23_01_CE

Conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil d'exploitation du 31 janvier 2023

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Bernard CLAP, Président du Parc.

Georges BOTELLA, représentant la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jean-Charles BORGHINI, représentant la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claude BONDIL, représentant le Département des Alpes de Haute-Provence

Corinne PELLOQUIN, représentant la commune de Bauduen

Magali STURMA-CHAVEAU, représentant la commune de Rougon

Philippe MARANGES, représentant la commune de Castellane

Michèle BIZOT-GASTALDI, représentant la communauté de communes Alpes Provence Verdon

Nombre de voix : 8

Délibération n° 2023_01_CE1_04

Objet : Projet de valorisation des fouilles de Jabron

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-2, L 2221-2 et suivants et L 2221-11 et suivants.

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 2008-463 en date du 6 mars 2008, modifiés par arrêté préfectoral n° 2009-1173 en date du 16 juin 2009 et par arrêté préfectoral n° 2013-599 en date du 28 mars 2013.

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 11 décembre 2013, portant création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, et approuvant ses statuts.

Vu les statuts de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Des fouilles archéologiques sont menées depuis plus d'une dizaine d'années sur la Vallée du Jabron (communes de Comps-sur-Artuby et Trigance).

Ces fouilles ne restant pas à l'année (uniquement en saison estivale), il a été proposé de mettre en place un projet de valorisation pérenne de ces découvertes archéologiques sur le secteur.

Ce projet doit permettre de :

- > Valoriser et partager les découvertes archéologiques de la vallée du Jabron
- > Développer un projet culturel et touristique en lien avec le Grand Site
- > Donner à voir des découvertes qui ne peuvent pas se voir en permanence dans le paysage

Ce projet concernant deux communes (Comps-sur-Artuby et Trigance), la Régie a été sollicitée pour accompagner le projet et son portage.

Pour cela, il a été proposé à la Régie de porter cette maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes (transfert de maîtrise d'ouvrage).

Dans ce cadre, un dossier de demande de subvention doit être déposé dans le cadre du programme Espace Valléen
Voir le Verdon en grand !

Ce dossier prévoit le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération HT : 85 997 €

Coût total de l'opération TTC :..... 103 196,40 €

Région Sud – service montagne 40%

FNADT – CIMA..... 40%

Commune de Comps-sur-Artuby10%

Commune de Trigance10%

... / ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation :

- 1/ Valident le principe de l'accompagnement des communes dans ce projet (portage de la maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes concernées)
- 2/ Valident l'opération et le plan de financement présentés
- 3/ Autorisent le Président du Parc à déposer les demandes de subvention liées
- 3/ Autorisent le Président du Parc à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

